Assurance Annulation séjour
Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : HELVETIA Global Solutions Ltd, Société anonyme au capital de 77 480 000,00 Francs suisses - Adresse : Aeulestrasse 60, 9490 Vaduz, Liechtenstein, immatriculée au Registre de Commerce du Principauté de Liechtenstein sous le numéro FL-0002.191.766-9, agrée en tant qu'entreprise d'assurance par l'autorité de surveillance des marchés financières du Principauté de Liechtenstein (FMA Liechtenstein). Helvetia est autorisée à exercer les activités d'assurance en France au titre de la libre prestation des services, notifiée à l'ACPR (ID Refassu: 224324).

Produit : Neat Camping - FLEX

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Neat Camping – FLEX est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ **ANNULATION** AVEC JUSTIFICATIF
Maxi 5000 € par personne et 30 000 € par événement.Sans franchise en cas d'annulation pour motif médical. En cas de perte des papiers d'identité ou de suppression des congés payés par l'employeur: franchise de 25%. Autres motifs : franchise de 15 euros par dossier.

✓ **ANNULATION SANS JUSTIFICATIFS**
Dans la limite de 5000€ par sinistre.
Franchise de 30% du montant total du séjour.

✓ **FRAIS DE MODIFICATION**
Prise en charge à hauteur maximale de 2 000 € par personne et de 10 000 € par événement.

✓ **ARRIVEE TARDIVE**
Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis de la location, avec un maximum de 4 000 € par location ou emplacement, dans la limite de 25 000 €.
Franchise : 1 jour.

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR**
Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis, y compris les éventuels frais de nettoyage de la location, en cas de retour prématuré.
Prise en charge à hauteur maximale de 4 000 € par personne et de 25 000 € par événement. Franchise : 1 jour.

✓ **VEHICULE DE REMPLACEMENT**
Prise en charge d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente au véhicule immobilisé pour une durée maximale de 3 jours consécutifs.

✓ **OUBLI D'UN OBJET PERSONNEL DANS LA LOCATION**
Prise en charge du renvoi d'un seul objet, à hauteur maximale de 150 € par dossier.

✓ **FRAIS DE SOINS VETERINAIRES ET ASSISTANCE CHIEN CHAT**
Prise en charge de 2 consultations vétérinaires maximum par séjour, dans la limite de 250 € pour l'ensemble des garanties Frais de soins et Assistance.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ **Tout ce qui n'est pas mentionné dans la liste « Qu'est-ce qui est assuré ?» ci-contre.**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat sont :

- ! **Les conséquences et/ou événements résultant de la grève, d'un attentat ou d'un acte de terrorisme.**
- ! **La faute intentionnelle de l'assuré.**
- ! **Les maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement ou d'une hospitalisation entre la réservation du voyage et la souscription du contrat.**
- ! **Les complications de grossesse au-delà du 6ème mois.**
- ! **La défaillance de l'organisateur du séjour ou de la compagnie aérienne ou ferroviaire.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
L'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
L'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables auprès de l'assureur ou de son représentant à la souscription.
Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, chèque, mandat et virement.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Annulation avec justificatif : le jour de la souscription au présent contrat
Objets oubliés : le jour de départ du lieu du séjour
Autres garanties : le jour de l'arrivée sur le lieu du séjour

Fin de la couverture
Annulation avec justificatif : le jour du début du séjour
Objets oubliés : 10 jours après le retour au domicile de l'assuré
Autres garanties : le jour de départ du lieu du séjour

Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat temporaire, celui-ci ne peut pas être résilié.